

*Questions orales*

**M. le Président:** A l'ordre! Je trouve parfaitement clair que cette question est irrecevable comme le député le trouve aussi, j'en suis persuadé, car il tente de porter une accusation sans vraiment en porter une. Je rappelle donc au député que les questions posées aux ministres doivent porter sur leurs responsabilités ministérielles actuelles. Le député veut-il poser une question supplémentaire?

**M. Dingwall:** Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. Il est inutile de poser une accusation parce que le vice-premier ministre a lui-même reconnu avoir mal agi.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** A l'ordre! Je donnerai au député une autre chance de poser une question supplémentaire seulement.

**M. Guilbault (Saint-Jacques):** Ce n'est pas une affaire de chance.

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE

**M. Dave Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme le vice-premier ministre a avoué avoir mal agi en épiait systématiquement les députés...

**M. le Président:** A l'ordre!

**M. Dingwall:** ... ne se conduira-t-il pas honorablement en réclamant la démission du vice-premier ministre?

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** A l'ordre. Le député de Cape Breton-Richmond-Est aurait-il l'obligeance de se rasseoir?

**M. Clark (Yellowhead):** Il n'est pas étonnant que John Turner soit absent.

**Une voix:** Il n'est pas étonnant que John Crosbie soit absent.

**Mme Copps:** Parlons de probité.

**M. le Président:** A l'ordre! La parole est au député de Nickel Belt.

## ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur l'affaire très sérieuse révélée aujourd'hui. Étant donné que le vice-premier ministre a dit qu'il avait entendu ce qui se disait dans la salle du caucus libéral parce que des fils avaient été accidentellement mal branchés, et comme il a déclaré lors de l'entrevue: «Nous disposions d'un moyen de savoir tout ce qui se disait tous les mercredis au caucus libéral, sans en perdre un foutu mot. Je n'y étais pour rien, mais ce moyen existait.» il est évident que le vice-premier ministre...

**M. le Président:** A l'ordre! Le député a-t-il une question à poser?

**M. Rodriguez:** Le premier ministre va-t-il faire ce que l'honneur et les traditions du Parlement lui dictent, à savoir demander la démission du vice-premier ministre et la tenue d'une enquête sur toute l'affaire de l'écoute clandestine?

**Des voix:** Bravo!

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, on a accusé le vice-premier ministre d'espionner les députés au moyen d'écoutes électroniques. On a laissé entendre que le vice-premier ministre avait reconnu que c'était vrai. Aucune de ces allégations n'est exacte. Le vice-premier ministre a reconnu avoir obtenu certains renseignements grâce à un moyen qui...

**Une voix:** Nous parlons d'écoute électronique.

**M. Mulroney:** ... dont il n'était ni l'auteur ni responsable. Le vice-premier ministre a dit qu'il n'avait rien à voir dans tout cela...

**Mme Copps:** C'est vrai, il est irresponsable.

**M. Mulroney:** ... et il n'a rien admis de plus, mais puisque le député prend la question au sérieux, moi aussi. Étant donné la déclaration du vice-premier ministre et compte tenu des faits, si mon collègue désire porter une accusation, qu'il le fasse et en assume les conséquences.

## ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES ÉVÉNEMENTS DE 1963-1964

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, conformément aux responsabilités que lui confère son titre de chef du Canada, le premier ministre peut-il cesser ces atermoiements et demander immédiatement une enquête sur les actes du vice-premier ministre en 1963-1964, pour déterminer son comportement à l'époque?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, cette affaire s'est déroulée il y a 23 ou 25 ans, mais elle n'en est pas moins importante, je suppose. On a posé une question à laquelle le vice-premier ministre a pleinement répondu. Il a expliqué dans quelles circonstances il avait obtenu certains renseignements. Si mon collègue estime que cette méthode est irrégulière ou illégale, faisant allusion à un incident qui s'est déroulé il y a un quart de siècle dans les circonstances qui ont été décrites, je pense qu'il devrait porter une accusation que la Chambre examinera.

## LES DISPOSITIONS DU CODE CRIMINEL

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, je rappelle au premier ministre qu'un ancien agent de la Gendarmerie a été poursuivi en justice récemment pour une affaire qui remonte à plus de 30 ans. Je demande au vice-premier ministre s'il nie maintenant les paroles qui ressortent clairement dans la transcription, dans les limites de la définition du terme «intercepter»...